

DOCOB ZPS « FORET DE HAGUENAU »

**Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage définitif (COPIL) et de la validation
du Document d'objectif (DOCOB)
08/01/2013 CAIRE, Haguenau**

Liste de présence :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS	
Fonction du membre du comité de pilotage	Nom et fonction
Mme ou M. le Maire de Eschbach	Mme WEISS Maire-Line (maire)
Mme ou M. le Maire de Gunstett	M. HASS Jean-Marie (maire)
Mme ou M. le Maire de Haguenau	Procuration donnée à M. ERBS André (adjoint au maire) Mme RODRIGUES Aurélia (chargée de mission)
Mme ou M. le Maire de Leutenheim	Excusé
Mme ou M. le Maire de Oberhoffen-sur- Moder	M. URBAN Benoît (adjoint au maire)
Mme ou M. le Maire de Rittershoffen	M. PFLUG Daniel (maire)
Mme ou M. le Maire de Schaffhouse-près- Seltz	Excusé
Mme ou M. le Maire de Schirrhein	M. WILHEIM André (maire)
Mme ou M. le Président de la Communauté de communes du Hattgau	Procuration donnée à M. PFLUG Daniel (vice- président)
Mme ou M. le Président de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn	M. HASS Jean-Marie (président)
Mme ou M. le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de l'Eberbach	Excusé
Mme ou M. le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	Excusé
Mme ou M. le Président du Syndicat mixte pour le traitement des ordures ménagères du secteur de Haguenau-Saverne	Excusé
Mme ou M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin	Excusé

**REPRESENTANTS DES PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS ET UTILISATEURS DES
TERRAINS ET ESPACES INCLUS DANS LE SITE ET DES ASSOCIATIONS DE
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Fonction du membre du comité de pilotage	Nom et fonction
Mme ou M. le Directeur de l'Office des Sports et des Loisirs	M. SCHMITT Norbert (président)
Mme ou M. le Directeur de l'Office du Tourisme de Haguenau	Mme DELCAMP Françoise (présidente)
Mme ou M. le Président d'Alsace Nature	M. MASTIO Alain
Mme ou M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin	M. PFRIMMER Jean-Marc M. LECOUSTEY Yohann
Mme ou M. le Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bas-Rhin	Mme GUNTHNER Patricia (chargée de mission)
Mme ou M. le Président de la Fédération du Club Vosgien	M. WOLFFER Jean-Pierre
Mme ou M. le Président de la LPO Alsace	M. WAEFFLER Laurent (chargé de mission)
Mme ou M. le Président de l'Association pour le Développement Alsace du Nord	M. SCHOTT Christian
Mme ou M. le Président de l'Association Protection Faune Flore de Haguenau et environs	M. SCHALL Gérard (président)
Mme ou M. le Président de l'Association Sauvegarde de la Faune Sauvage	M. OTT André (représentant local)
Mme ou M. le Président du Centre d'Etudes, de Recherches et de Protection de l'Environnement en Alsace	M. BAUMGART Gérard (président)
Mme ou M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	M. TRAUTMANN Théo (président)
Mme ou M. le Président du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin	Procuration donnée à M. LANG Gérard (président FDC)
Mme ou M. le Président du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace	M. ULRICH Bruno (vice-président)

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
Fonction du membre du comité de pilotage	Nom et fonction
Ministère de la Défense	Lieutenant colonel Frédérique DAMPIERRE (2°RH) M. Laurent PLOUSSARD (ESID de Metz) M. Damien LERCY (USID STG)
Mme la Sous-Préfète de Wissembourg-Haguenau	Mme CHAUVIN Corinne M. BONNEVILLE Patrice
Mme ou M. le Délégué Interrégional de la Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Nord-Est	Excusé
Mme ou M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	Excusé
Mme ou M. le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin	M. AMARA Néjib M. MARTIN Franck M. SCHNEIDER Jean-Marc
Mme ou M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace	M. KIMMEL Christophe Mme DUJARDIN Cécile
Mme ou M. le Directeur Territorial de la Office National des Forêts d'Alsace	M. DUNOYER Jean-Luc M. DAGNEAUX Denis M. FICHT Cédric
Mme ou M. le Président du Centre Régional pour la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace	Procuration donnée à M. DUNOYER Jean-Luc (directeur territorial ONF)
Mme ou M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin	M. OSSWALD Philippe

L'ordre du jour de la réunion comporte les points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 10/01/2012
- Rappel des principaux éléments du document d'objectifs
- Présentation rapide des contrats et de la charte
- Approbation du DOCOB (vote)
- Désignation de la structure porteuse pour l'animation du site
- Election du président du comité de pilotage

Déroulement de la réunion et principaux points débattus :

Sujet	Information / Décision
Approbation du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 10/01/2012	Pas de remarques particulières valant approbation du dernier compte-rendu.
Rappel des principaux éléments du document d'objectifs Présentation rapide des contrats et de la charte	<u>Delphine PIERRAT et Stéphane OGER (Bureau d'Etudes de l'Office National des Forêts en Alsace, en charge de la rédaction du Documents d'Objectifs N2000) :</u> Présentation synthétique (powerpoint) des différents enjeux liés aux diagnostics écologique et socio-économique et des mesures de gestion (contrats et charte) retenus dans le cadre du DOCOB définitif, résultat d'une concertation entre les principaux acteurs.
Débat / Discussion	<u>Bruno ULRICH (GEPMA) :</u> 1) Regrette que, dans la présentation, le bilan de l'état de conservation des espèces d'oiseaux intègre de nombreuses espèces hors annexe I. Les espèces en état de conservation moyen à mauvais sont « noyées » dans ce bilan globalement favorable. → La liste des espèces d'oiseaux faisant l'objet de la désignation du site est fixée par arrêté et listée dans le FSD. C'est la liste retenue dans le DOCOB. 2) Se demande si dans le cas de la superposition des deux chartes ZSC et ZPS, le signataire de la charte devait s'engager sur celle qui était la plus contraignante et si les engagements des deux chartes se cumulaient. → Non, le propriétaire devra choisir entre les deux chartes et appliquer les engagements de celle retenue. <u>Laurent WAEFFLER (LPO) :</u> Reconnait que ce document d'objectif est un bon compromis, notamment par la prise en compte des espèces en état de conservation moyen à défavorable et particulièrement par les actions proposées dans les milieux ouverts (Zones d'alimentation).

Alain MASTIO (Alsace Nature) :

Les points positifs de ce document :

- * Le calendrier des interventions pour la quiétude des espèces,
- * L'objectif à long terme des 3% d'îlots de sénescence,
- * La volonté affichée à long terme d'une irrégularisation du massif

Les interrogations et doutes :

- * Quelle garantie pour les 3% d'îlots et pour les autres objectifs à long terme (60 ans est une longue période) ?
- * La volonté de faire de la sylviculture irrégulière se lit entre les lignes mais n'est pas affichée clairement.
- * Opposition sur les distances de cloisonnement (souhaitaient minimum 40m) avec un risque de sur-mécanisation des parcelles.
 - ➔ Concernant les 3% d'îlots à atteindre, il s'agit d'une mesure contractuelle et il faudra monter des contrats chaque année et les financer (C. FICHT ONF).

Damien LERCH (SID) :

Regrette que le courrier du 24 avril 2012 sur les modifications à apporter au document concernant le camp d'Oberhoffen, n'ait pas fait l'objet d'une réponse spécifique.

➔ Les remarques et modifications ont déjà été prises en compte dans le document définitif. Néanmoins, un courrier de réponse sera transmis en parallèle au général de corps d'armée gouverneur militaire de Metz (DREAL Alsace). Une carte de localisation des zones humides du camp sera rajoutée en annexe à l'engagement n°2 de la charte.

Yohann LECOUSTEY (FDSEA 67) :

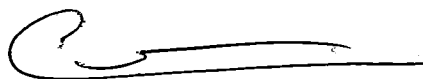
S'interroge sur le fait que dans la fiche n°15 « Installer des jachères environnementales », il n'y a pas de financement actuellement.

➔ Toutes les actions favorables aux espèces ont été proposées, qu'elles soient actuellement éligibles ou non à un financement. Ces actions pourront être mobilisées dans le cadre de mesures compensatoires, liées à de nouveaux projets impactant le site Natura 2000 par exemple.

	<p><u>M. Philippe OSSWALD (Chambre d'Agriculture 67) :</u></p> <p>1) Dans les fiches n°8 et 9 : des petits ajustements sont à faire concernant les dates de fauche par rapport aux dates de mise en pâture.</p> <p>→ Dans la mise en œuvre des actions, le choix sera fait entre la fauche ou le pâturage.</p> <p>2) Engagements n°14 et n°16 : engagements trop restrictifs. La CA 67 demande l'établissement d'une liste autorisée pour les traitements chimiques.</p> <p>→ La discussion a déjà eu lieu. La réglementation change, les produits évoluent en permanence. Pas de liste de produits autorisés mais nécessité d'un contact rapide (par tel), préalable avec la DDT 67 (M AMARA).</p> <p>3) Engagement n°16 et n°17 : signale le problème de définition des zones humides.</p> <p>→ La définition des milieux humides a été précisée dans la charte.</p> <p><u>M. Théo TRAUTMANN (Conservatoire des Sites Alsaciens) :</u></p> <p>Toutes ces remarques montrent qu'il y a encore beaucoup de points de désaccord entre les différentes parties et qu'il manque des détails dans le document pour les applications opérationnelles. Pense qu'il est prématuré de valider le docob à ce stade. C'est une lourde tâche qui est demandé à l'animateur s'il doit décider tout ce qui n'est pas encore tranché.</p> <p>→ Les détails seront du ressort de l'animation avec des validations en copil. Le docob n'est que le point de départ d'une volonté de gestion partagée, un état des lieux qui pose les bases et les grandes orientations. Sa validation est nécessaire pour rentrer dans l'action et l'opérationnel. L'amélioration se fera en continu, dans le temps, en lien avec la réalité du terrain. Les Copils successifs doivent faire évoluer le docob. (DREAL et SOUS-PREFECTURE)</p> <p><u>M. WILHEIM André (Commune de Schirrhein) :</u></p> <p>Signale une erreur de surface au niveau de la surface forestière sur sa commune.</p> <p>→ A corriger en remplaçant par 645 ha</p>
<p>Approbation du DOCOB (vote)</p>	<p>2 voix contre / 3 abstentions / Les représentants de l'armée au comité de pilotage n'avaient pas de délégation du Commandant de la région Terre pour voter.</p> <p>Nota : le Commandant de la région Terre a rendu un avis favorable sur le DOCOB le 20 février 2013, suite à la prise en compte des remarques émises par les représentants de l'armée présents au comité de pilotage.</p>

Désignation de la structure porteuse pour l'animation du site	La commune de Haguenau est volontaire pour porter l'animation du site. Vote à l'unanimité en faveur de sa candidature.
Election du président du comité de pilotage	Proposition volontaire du 1 ^{er} adjoint au maire de Haguenau comme président du comité de pilotage Vote à l'unanimité en faveur de sa candidature.

La Sous-préfète de Wissembourg-Haguenau



Corinne CHAUVIN